



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU NÉGOCE
DES MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION**

215 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS
Tél. : 01 45 48 28 44 • Télécopieur : 01 45 48 42 89
www.ffmnc.com • contact@ffmnc.com

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**Liste des actions de formation éligibles à la période de
professionnalisation**
(article 3.2.2)

« La période de professionnalisation a pour objet notamment de permettre à son bénéficiaire de participer à une action de formation relevant d'une des thématiques suivantes :

- Sécurité (*tous CACES, FIMO/FCOS, gestes et postures, Sauveteage Secourisme du Travail, hygiène et sécurité...*) donnant lieu à l'obtention d'un titre professionnel,
- Permis poids lourd (financé à hauteur des coûts pédagogiques et dans la limite de 20 €/heure),
- Nouvelles technologies reconnues au Répertoire National de la Certification professionnelle (RNCP).

Fait à Paris, le 11 janvier 2007,

Le Vice-Président

M. PERRINET

Le Président

M. BONNIN



Membre de la Confédération du Négoce Bois-Matériaux
et de l'Union Européenne des Fédérations Nationales des Négoceants en Matériaux de Construction

